

COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE LIMOUSIN

REGLEMENT 2005

ARTICLE 1-ORGANISATION :

Le COMITE REGIONAL du SPORT AUTOMOBILE du LIMOUSIN organise :

1.1 Un CHAMPIONNAT réservé aux spécialités suivantes :

- un CHAMPIONNAT PILOTES RALLYES
- un CHAMPIONNAT NAVIGATEURS RALLYES
- un CHAMPIONNAT SLALOMS
- un CHAMPIONNAT COURSES DE CÔTES
- un CHAMPIONNAT AUTO-CROSS
- un CHAMPIONNAT CROSS-CAR
- un CHAMPIONNAT CAMION-CROSS

1.2 Une COUPE récompensera éventuellement les pilotes ayant accédé aux podiums nationaux divers

:

- Championnats de France
- Coupes de France
- Coupes de Marques

1.3 Un TROPHEE récompensera les Officiels pour leurs participations aux épreuves.

1.4 Une MEDAILLE pourra être décernée par le Comité Directeur.

ARTICLE 2-OBLIGATIONS :

2.1 Les différents classements sont exclusivement réservés aux licenciés du Comité Régional du Sport Automobile du Limousin (les titulaires d'un Titre de Participation Régional Slalom [TPRS] en sont exclus).

2.2 Tout licencié qui n'aura pas pris le départ d'au moins une épreuve organisée dans le Comité Régional du Limousin (dans la même discipline que celle où il est classé) n'apparaîtra pas au classement final du Championnat, et ne pourra prétendre à aucun titre ou récompense prévus à l'article 1.

ARTICLE 3-CHAMPIONNATS PILOTES RALLYES, NAVIGATEURS RALLYES, SLALOMS et COURSES DE CÔTES :

3.1 Attribution des points : Le nombre de points attribués dans chaque épreuve sera comptabilisé en appliquant le barème ci-après au classement de chaque épreuve. Les classements seront établis en tenant compte des places réelles de chaque pilote ou copilote.

Cl	Groupe (5 partants et +)	Classe (2 partants et +)	Classe (1 partant)
1°	10 points	15 points	7.5 points
2°	6 points	12 points	
3°	4 points	9 points	
4°	3 points	7 points	
5°	2 points	5 points	
6°	1 point		

Dans les groupes comprenant moins de 5 partants, seuls les points des classes seront attribués.

Ex n°1 : Si au Rallye Vienne et Glane un concurrent licencié du CRSA Limousin se classe 3° de Groupe (avec plus de 5 partants) et 3° de Classe (avec 2 partants ou plus) derrière deux concurrents licenciés dans d'autres CRSA que celui du Limousin, il marquera 13 pts (4 au Groupe + 9 à la Classe, le tout avec un coefficient 2).

Ex n°2 : Si au Rallye de la Gentiane un concurrent licencié du CRSA Limousin se classe 1° de Groupe (avec moins de 5 partants) et 1° de Classe (seul partant dans sa classe), il marquera 7.5 pts (0 au Groupe + 7.5 à la Classe, le tout avec un coefficient 1).

Ex n°3 : Si au Rallye de l'Agora un concurrent licencié du CRSA Limousin se classe 2° de Groupe (avec plus de 5 partants) et 1° de Classe (avec 2 partants ou plus) derrière un concurrent licencié dans un autre CRSA que celui du Limousin, il marquera 21 pts (6 au Groupe + 15 à la Classe, le tout avec un coefficient 1).

3.2 Epreuves retenues et classements:

3.2.1 :RALLYES : Epreuves retenues et coefficients.

Date	Epreuve	Comité	Coefficient
12-13 Février	Rallye 24	Aquitaine	1
12-13 Mars	Rallye du Sarladais	Aquitaine	1
26-27 Mars	Rallye de la Vienne (N)	Poitou-Charentes	1.5
2-3 Avril	Rallye de la Porcelaine	Limousin	2
30 Avril-1 Mai	Rallye du Quercy	Midi-Pyrénées	1
7-8 Mai	Rallye Sud-Berry	Centre	1
14 Mai	Rallye du Pays Gentiane	Auvergne	1
28-29 Mai	Rallye 87	Limousin	2
11-12 Juin	Rallye entre Vienne et Glane	Limousin	2
17-18-19 Juin	Rallye Région Limousin (N)	Limousin	3
2-3 Juillet	Rallye de St Sornin-Leulac/Châteauponsac	Limousin	2
9-10 Juillet	Rallye du Clain et des 6 Vallées(N)	Poitou-Charentes	1.5
22-23-24 Juillet	Rallye du Saintonge (N)	Poitou-Charentes	1.5
20-21 Août	Rallye des 3 Châteaux	Midi-Pyrénées	1
17-18 Septembre	Rallye du Pays de St Yrieix (N)	Limousin	2.5
24-25 Septembre	Rallye des Monts de Blond	Limousin	2
8-9 Octobre	Rallye de l'Agora	Aquitaine	1

Classement : établi sur les 8 meilleurs résultats (au groupe et à la classe) :

- 4 meilleurs résultats obtenus dans le CRSA Limousin (coeff. 2, 2,5 ou 3).

- 4 meilleurs résultats obtenus dans les épreuves retenues ci-dessus, hors CRSA Limousin (coeff. 1 ou 1.5).

L'attribution des points au groupe et à la classe, sera identique, quelque soit la catégorie de l'épreuve retenue (régionale, nationale,...).

3.2.2 : COURSES DE COTES : Epreuves retenues et coefficients.

Date	Epreuve	Comité	Coefficient
15-16 Mai	Course de Côte de La Mothe St Héray	Poitou-Charentes	1
28 -29 Mai	Course de Côte de Charnizay	Centre	1
4-5 Juin	Course de Côte de Thenon	Aquitaine	1
5 Juin	Course de Côte de Sancerre	Centre	1
11-12 Juin	Course de Côte de Crochu	Centre	1
3 Juillet	Course de Côte Arverne	Auvergne	1
10 Juillet	Course de Côte de Marquay	Aquitaine	1
23-24 Juillet	Course de Côte de la Tardes	Limousin	2
30-31 Juillet	Course de Côte de la Hte-Vienne/Les Cars	Limousin	2
5-6-7 Août	Course de Côte du Mont-Dore (N)	Auvergne	1.5
27-28 Août	Course de Côte de Durtol Orcines	Auvergne	1
10-11 Septembre	Course de Côte de Beynac	Limousin	2

Classement : établi sur 8 résultats (au groupe et à la classe) :

- les 3 résultats obtenus dans le CRSA Limousin (coeff. 2)

- 5 meilleurs résultats obtenus dans les épreuves retenues ci-dessus, hors CRSA Limousin (coeff. 1 ou 1.5).

L'attribution de points au groupe et à la classe, sera identique, quelque soit la catégorie de l'épreuve retenue (régionale, nationale,...).

3.2.3 : SLALOMS : Epreuves retenues et coefficients.

Date	Epreuve	Comité	Coefficient
9-10 Avril	Slalom 87	Limousin	2
17 Avril	Slalom de Boulazac	Aquitaine	1
24 Avril	Slalom du St Amandois	Centre	1
14-15 Mai	Slalom d'Aurillac-Pers	Auvergne	1
14-15 Mai	Slalom Poursuite du Puits d'Enfer	Bretagne	1
22 Mai	Slalom des Ecuries d'Augias	Poitou-Charentes	1
22 Mai	Slalom de Bourges	Centre	1
19 Juin	Slalom de Vierzon	Centre	1
17 Juillet	Slalom de Rochefort	Poitou-Charentes	1
28 Août	Slalom de la Sèvre-La Michetterie	Bretagne	1
17-18 Septembre	Slalom d'Agen Boè	Aquitaine	1
1-2 Octobre	Slalom de St Pardoux	Limousin	2
29-30 Octobre	Slalom de Marmande	Aquitaine	1

Classement : établi sur 8 résultats (au groupe et à la classe) :

- les 2 résultats obtenus dans le CRSA Limousin (coeff. 2).

- les 6 meilleurs résultats obtenus dans les épreuves retenues ci-dessus, hors CRSA Limousin (coeff. 1).

L'attribution des points sera identique au groupe et à la classe, quelque soit la catégorie de l'épreuve retenue (régionale, nationale,...).

ARTICLE 4-CHAMPIONNATS AUTO-CROSS, CROSS-CAR et CAMION-CROSS :

4.1 Les classements sont effectués par l'addition des points obtenus dans chaque discipline à partir des trois bases de calcul suivantes :

- les points obtenus au classement de la Coupe de France* de la discipline.

- les points obtenus à l'épreuve de la même discipline organisée par l'ASA Terre de Saint-Junien, inscrite au calendrier du Comité Régional au 1^o Janvier 2005, sans tenir compte d'éventuelles annulations (ne pouvant faire annuler le Championnat) ou d'inscriptions tardives d'épreuves (ne pouvant pas alors compter pour ce Championnat). Ces points sont attribués à partir d'un classement particulier exclusif des licenciés du Comité Régional établi pour cette épreuve. Le barème des points appliqué pour cette épreuve est le même que celui défini pour les épreuves retenues pour la Coupe de France* de la discipline concernée.

- les points obtenus à l'épreuve de la même discipline organisée à Badefol d'Ans selon le même barème que celui défini pour l'épreuve organisée par l'ASA Terre de Saint-Junien.

4.2 Les points obtenus à l'épreuve de la discipline organisée par l'ASA Terre de Saint-Junien ,ou/et ceux obtenus à l'épreuve de Badefol d'Ans sont cumulables avec ceux obtenus au classement de la Coupe de France* 2005 de la discipline, dans le cas où les résultats de cette épreuve serait également pris en compte dans les meilleurs résultats pour le classement de la Coupe de France*.

*Coupes et Championnats confondus pour les 4 Divisions en Auto-Cross, Coupes et Trophées confondus pour les 3 Divisions en Cross-Car, et les 3 Classes confondues en Camion-Cross.

ARTICLE 5-TROPHEE DES OFFICIELS :

5.1 Il récompense le nombre de participations aux épreuves aux cours de l'année des officiels. Ce classement est réservé exclusivement aux détenteurs de licences de Commissaire de Route, de Commissaire de Circuit, de Commissaire Chef de Poste Route, de Commissaire Chef de Poste Circuit, de Commissaire Stagiaire, et de Volontaire, à l'exclusion des membres du Comité Directeur du Comité Régional et des Présidents d'ASA.

5.2 Le Carton de Participation avec le nom, la date des épreuves et le tampon de l'organisateur, devra être adressé individuellement au plus tard le 22 Novembre 2005 au secrétariat du Comité Régional.

5.3 Attribution des points :

- épreuve organisée par les ASA ou ASK du CRSA Limousin : 10 points
- épreuve organisée dans un CRSA limitrophe du Limousin: 5 points
(Auvergne, Centre, Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées)
- épreuves organisées dans les autres CRSA : 6 points

ARTICLE 6-MEDAILLE FRANCK BONNAFY:

Elle récompense un ou des exploits sportifs de l'année sur décision du Comité Directeur, après proposition des ASA et/ou d'un membre du Comité Directeur. Elle peut également être attribuée dans les mêmes conditions pour honorer une personnalité particulièrement méritante vis-à-vis du Sport Automobile, licenciée ou non.

Pour conserver toute sa valeur, cette distinction doit rester exceptionnelle.

ARTICLE 7-PRIX :

Les prix distribués lors de la Remise des Prix annuelle sont redéfinis tous les ans par le Comité Directeur. Pour 2005, la répartition des prix se fera de la manière suivante :

Catégorie	1°	2°	3°
Pilotes Rallyes	275.00 €	137.00 €	107.00 €
Copilotes Rallyes	275.00 €	137.00 €	107.00 €
Courses de Côtes	230.00 €	122.00 €	75.00 €
Slaloms	230.00 €	122.00 €	75.00 €
Auto-Cross	230.00 €	122.00 €	75.00 €
Cross-Car	230.00 €	122.00 €	75.00 €
Camion-Cross	150.00 €	122.00 €	75.00 €

* les sommes indiquées ci-dessus sont un minimum attribuable.

ARTICLE 8-CALENDRIER ADMINISTRATIF ET RECOURS EVENTUELS :

8.1 Les classements seront considérés comme définitifs le 10 Novembre 2005.

8.2 Le palmarès sera communiqué aux ASA le 18 Novembre 2005, ainsi qu'à tous les récipiendaires.

8.3 Les récipiendaires non présents à la Remise des Prix (sauf cas de force majeure) perdront le bénéfice de leurs prix.

8.4 Tous les cas non prévus au présent règlement, ainsi que tous les éventuels litiges, seront examinés et jugés par le Bureau du Comité Régional du Sport Automobile du Limousin.

N.B : les dates des différentes épreuves sont données à titre indicatif et susceptibles d'être modifiées par les organisateurs. Au cas où une épreuve extérieure au CRSA Limousin se retrouverait après changement de date en concurrence avec une épreuve organisée par une ASA du CRSA Limousin, l'épreuve extérieure au CRSA Limousin ne pourrait plus être retenue dans le Championnat Automobile du Limousin concerné.